

# Introduction à l'étude des migrations

François Héran présente son cours dans la série les courTs du Collège de France



## Transcription de la vidéo :

L'assemblée des professeurs du Collège de France a décidé de créer une chaire « Migrations et sociétés ». C'est un sujet tout à fait nouveau au Collège de France. Il y a eu, dans les années 50, un professeur qui détenait une chaire coloniale, Robert Montagne, qui avait déjà fait des études sur les travailleurs marocains mais, au fond, c'était quelque chose de très ponctuel. Donc c'est la première fois que l'on met en avant cette donnée fondamentale que les migrations et les sociétés sont des choses qui interagissent : il n'y a pas de société sans migrations et les migrations ont un impact direct, considérable et de longue durée sur les sociétés.

Cette création de chaire reconnaît finalement la nécessité d'étudier ce phénomène de façon aussi scientifique que possible. C'est difficile parce que c'est un sujet extrêmement sensible. Il est dans le débat public. Les chercheurs ne sont pas les seuls à parler de migrations : tout le monde a son sentiment sur les phénomènes migratoires. Ce qui rend les choses un peu difficiles, c'est que vous avez quelques grands événements qui attirent considérablement l'attention. Évidemment nous pensons tous à la grande vague des exilés ou des réfugiés du Proche Orient qui est apparue à partir de la fin de l'été 2015 et cette vague considérable, certains ont parlé de tsunami, nous fait un peu oublier le fait qu'il y a aussi l'océan, je dirais, avec sa palpitation ordinaire : il y a un ordinaire d'immigration.

Alors qu'est-ce que c'est, cette migration ordinaire ? C'est une migration qui arrive chaque année en France, qui reçoit des titres de séjour de la part des préfectures dans un nombre à peu près constant – 200 000, 220 000 titres de séjour accordés chaque année à des migrants non européens – et quand on regarde en détail la décomposition de ces titres de séjour, c'est

essentiellement par l'application des droits : le droit d'épouser qui l'on veut, y compris un étranger ou une étrangère, ce qui déclenche une migration du matrimonial – 60 000 personnes chaque année ; le droit de vivre en famille ; le droit pour un enfant de rester en France même si ses parents sont dans une situation illégale ; et cette espèce de quasi droit qui est le droit de faire des études supérieures à l'étranger dans une université de bonne qualité.

La marge de manœuvre de la classe politique par rapport aux migrations est extrêmement étroite puisque, finalement, plus de 80 % des migrations que nous recevons chaque année sont des migrations en application des droits. Alors on pourrait dire : « mais nous sommes souverains et, après tout, il n'appartient qu'à nous, la France, d'appliquer ou ne pas appliquer ces droits ». C'est plus compliqué que ça. C'est qu'en fait nous avons signé des conventions internationales. La Convention internationale des droits de l'homme signée en 1948 au Trocadéro après soixante sessions de travail, ça n'est pas quelque chose que l'on peut, comme ça, abolir d'un claquement de doigts à la faveur d'une campagne électorale ; la Convention européenne des droits de l'homme, certains hommes politiques ont dit qu'on pouvait peut-être s'en retirer, la renégocier mais c'est extrêmement compliqué parce que ça implique un très grand nombre de pays.

Une des choses que le chercheur doit être en mesure de dire aux politiques, c'est de faire la différence entre ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous. Il y a un certain nombre d'événements, de forces motrices qui ne dépendent pas de nous. Par exemple, le baby boom s'est terminé et donc, fatalement, même si les comportements ne changent pas, la migration prendra le dessus comme moteur essentiel du renouvellement de la démographie du pays. Voilà quelque chose que les politiques ne pourront pas changer parce que ça reviendrait à revenir sur le passé.

Donc je pense que le politique sera beaucoup plus efficace s'il se concentre sur des problèmes qu'il sera capable de résoudre. Il y a la question de l'intégration, notamment la question de l'intégration de la seconde génération. Toutes les enquêtes montrent que la seconde génération a un taux de chômage plus élevé que la première. Donc ça c'est évidemment un problème considérable qui sera traité dans le cours : comment s'y prend-on pour mesurer les discriminations ? Et il va falloir aussi travailler sur les questions de nationalité, par exemple le droit de la nationalité. Ce qui est en jeu là-dedans, ce sont les voies de l'intégration. Alors il y a tout un débat : intégration, assimilation... Et on peut ajouter d'autres choses : le syncrétisme, la double intégration – on peut vivre dans deux nationalités à la fois, notamment si on est né d'un couple mixte. Donc on va essayer d'ouvrir un peu l'éventail des possibles au lieu de s'enfermer dans des débats tout construits et dans des idées reçues. Donc on va essayer d'ouvrir un peu l'éventail des possibles au lieu de s'enfermer dans des débats tout construits et dans des idées reçues. Je terminerai par une question difficile qui est celle des relations entre religions et migrations qui m'occuperont dans la dernière année, question sensible : tout est sensible dans le sujet des migrations mais ces questions-là, il faudra évidemment les traiter avec doigté et, en même temps, sur une base informative aussi solide que possible.